

**Délibération n° 25-101****CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**

27 juin 2025

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures, Le centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame WIART Virginie, En suite de convocation en date du 23 juin 2025

**Objet de la délibération**

Immobilier - Aliénation de la  
parcelle AV 36 sur le terroir d'Avion  
au profit de Territoires 62

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nocelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprivelz donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir d'Avion :

- De la parcelle de terre cadastrée AV 36 de 2h 10a 68ca sis Lieu-dit « Le Puche » ZAC du Ponterlant (62210).

Cultivée par Monsieur WECXSTEEN Christophe domicilié 31, rue Jean Lennes à Acheville (62320).

La SEM Territoires 62 propose d'acquérir la parcelle en question au prix de :

- **210 000.00€ soit 99 677.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée AV 36 de 2h 10a 68ca sur le terroir d'Avion.**

Sous réserve de l'avis conforme du Conseil Municipal qui se réunira le 30 juin 2025.

**Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de la SEM Territoires 62**

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à la majorité avec 1 abstention**,

### **DECIDENT**

D'accepter favorablement la vente à la SEM Territoires 62 domicilié 2 rue Joseph-Marie Jacquard à Liévin (62803) de la parcelle AV 36 de 2h 10a 68ca sis Lieu-dit « Le Puche » ZAC du Ponterlant sur le terroir d'Avion au prix de 210 000.00€ (deux cent dix mille euros) soit 99 677.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

